



Lettre d'information

d é c e m b r e 2 0 2 0

ventures.femuqui.com

ÉDITO

Vigilance, sérénité. Sérénité, vigilance.

Depuis que la pandémie s'est imposée dans les faits et dans les esprits en début d'année 2020, chacun s'évertue à adapter ses décisions et à piloter ses anticipations. Les entrepreneurs sont en première ligne face à l'incertitude ; celle relative aux décisions publiques ; celle relevant du comportement des consommateurs, clients, individus que nous sommes tous. Expertise, charlatanisme, extralucidité ? celui qui prétend décrire par avance l'évolution des comportements individuels en situation d'incertitude est à écouter avec scepticisme. Au contraire, regarder en face le scénario le plus défavorable, même si l'intuition ou toute autre force conduit à lui accorder une faible probabilité de manifestation, est une attitude responsable en matière de risques. Pendant le confinement du printemps, beaucoup en Corse ont envisagé l'hypothèse d'une "année blanche" pour le tourisme. Après un démarrage de saison tronqué et un mois de juillet à tâtons, le cataclysme n'a pas eu lieu et une « saison » a bien eu lieu.

Les situations individuelles des entreprises insulaires sont contrastées. En fonction des activités, des modèles économiques, des structures de bilans, des microrégions, on parle de baisses d'activités très variées, et d'effets induits très différents au cas par cas. Certaines entreprises ont plus souffert que d'autres. Dans les portefeuilles de nos fonds, bien qu'en veille active depuis le printemps, nous n'avons pas identifié de nouveau risque, particulièrement en termes de solvabilité à court ou moyen terme. Les dispositifs publics en faveur de la trésorerie des entreprises ont toutefois abondé et pourraient masquer des problèmes différés dans le temps.

Du printemps à la fin de l'été, nous avons mis l'effort sur un suivi qualitatif de nos participations. Cela a consisté à aller au contact des entrepreneurs de manière régulière pour sonder leur état d'esprit, leur moral, faire le point sur leur ressenti commercial, suivre les dispositifs d'aide mobilisés. Il s'agissait aussi de leur rappeler que si nous avons besoin d'être rassurés en tant qu'investisseurs, nous pouvons également être apporteurs de solutions en tant qu'associés. Pour cela, il faut du dialogue et de l'information en temps réel. Nous n'avons pas eu à réaliser d'intervention financière spécifique relative à la crise.

Une fois la saison terminée, le temps de la remontée de l'information comptable et financière à jour, nous entrons dans une phase de suivi plus quantitatif. Notre équipe met l'accent sur deux types de remontées d'information : d'une part les éléments comptables stricts, en particulier les situations intermédiaires au 30 septembre pour mesurer l'impact du premier confinement sur les activités dans l'attente des bilans annuels ; d'autre part un recueil trimestriel d'indicateurs clés, permettant d'identifier d'éventuelles variations précurseuses. Nous avons une certaine sérénité vis-à-vis de nos entreprises et entrepreneurs. Non pas que nous prétendons être imperméables à la secousse de 2020 ; mais plutôt que notre approche des dossiers en termes de sélection et de structuration nous semble augmenter nos chances de traverser cette crise avec de bons résultats.

Nous n'avons pas de participation dans le secteur bar-restauration et les hôtels présents dans nos portefeuilles de participations sont peu nombreux et choisis. C'est le reflet de notre politique d'investissement, principalement de notre sélectivité, car nous sommes souvent sollicités par les entrepreneurs d'un secteur qui a fait l'objet de beaucoup d'investissements depuis une vingtaine d'années en Corse. Vous trouverez ci-après un gros plan sur l'hôtel E Caselle, afin d'illustrer notre approche par un exemple concret. Nos participations sont diversifiées et couvrent des activités qui, si elles peuvent être impactées par le scénario hypothétique d'un « effet domino », bénéficient de facteurs systémiques autres. Nos entreprises de menuiserie, métallerie, logiciel, alimentaire, services paramédicaux, agro-alimentaire, distribution vivent parfois avec la fréquentation touristique mais pas seulement. Elles savent satisfaire des besoins locaux réels, et même parfois s'exporter.

Nous vous remercions de votre confiance. Nous vous prions de croire, mesdames, messieurs, à l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

L'équipe de gestion, FemuQuì Ventures

FONDS EN COURS DE COLLECTE

Le FIP Suminà n°4 (ISIN FR0013448016) est toujours ouvert à la commercialisation. En novembre, il a obtenu le label Relance. Plus d'information en dernière page et sur demande.

VOTRE ÉQUIPE DISPONIBLE

Si vous souhaitez approfondir cet éditto avec un membre de l'équipe de gestion, nous vous proposons de nous contacter directement au 04.95.31.59.46



focus sur

E Caselle

FemuQuì S.A.

Suminà n°2

Suminà n°3

L'hôtel E Caselle, sur la commune de Venacu en centre Corse, a été construit en 1966 à l'initiative de Jean Pagni. C'est un édifice remarquable, signé Pierre Puccinelli (1929-1999), l'un des architectes corses les plus importants du 20^{ème} siècle.

C'est un hôtel remarquable également par sa situation, dans un lieu unique en plein cœur d'un espace arboré de plusieurs hectares, le long du fleuve Vechju. Il compte 24 chambres, 2 « caselle » avec suites, une piscine extérieure chauffée, un spa, un restaurant de cuisine locale, deux salles dédiées aux événements (spectacles, conférences, réunions).

L'hôtel est la matrice d'une exposition permanente d'art contemporain et d'une « fabbrica culturale », résidence de scénaristes et de réalisateurs, imaginée par les entrepreneurs, eux-mêmes artistes. L'équipe de propriétaires-entrepreneurs est composée des frères Christophe et Jean-Emmanuel Pagni, et de Paul Rognoni.

Christophe est un un professionnel de la grande hôtellerie. Jean-Emmanuel est comédien et collectionneur d'art. Paul, collectionneur d'art également, est producteur-réalisateur, entrepreneur audiovisuel fondateur de la société Mareterraniu Production.

Les entrepreneurs se sont attachés les services de Fred Colonna qui a piloté la préparation et l'exécution du chantier, et qui fait fonction de directeur d'exploitation.

Début 2020, nous avons mobilisé les Fonds d'Investissement de Proximité Corse et le fonds FemuQuì S.A. pour financer le programme de travaux nécessaires à la rénovation de l'établissement, sur la base d'un projet de repositionnement commercial réfléchi et étayé.

E Caselle et covid-19 en 2020 : travaux, confinement, et plébiscite de la clientèle

E Caselle est le cas d'une participation en principe exposée à la crise covid-19, car purement touristique.

Nous prenons connaissance de la première mouture du projet de rénovation en 2017. En 2019, l'équipe nous soumet une version aboutie, affinée et étayée du projet de relance de cet établissement emblématique du centre de la Corse. L'investissement est mis en place en février 2020. Nous décidons en conscience de ne rien modifier malgré la montée de la question sanitaire. Le programme de travaux est lancé fin février et les entrepreneurs subissent une interruption quelques semaines plus tard avec le confinement. Le chantier reprend et les travaux sont livrés avec un retard tout à fait maîtrisé malgré l'incertitude extrême.

Ceux parmi nos lecteurs qui sont familiers des travaux et du bâtiment en général pourront se figurer à quel point le pilotage de la rénovation dans ces conditions a pu être source de stress pour l'équipe d'entrepreneurs, avec l'absolue nécessité d'être prêts à ouvrir pour ne pas rater la saison. Celle-ci a débuté en juillet avec un retour progressif des réservations. La clientèle locale a plébiscité l'hôtel, les visiteurs étaient présents, l'été a finalement été bon ; en-dessous des prévisions avant covid-19, mais au-dessus des chiffres réalisés en 2019. L'arrière-saison aura été tronquée par le second confinement. Malgré tout, l'exercice de l'entreprise devrait être équilibré et surtout elle ne présente aucun risque de solvabilité malgré la tourmente. Le cas d'E Caselle combine les vertus d'une équipe solide, d'un produit exceptionnel, et d'une structuration financière résistante.



focus sur
Groupe Gérin
Suminà n°3

Fort de son expérience dans les secteurs de la menuiserie aluminium (Gérin Frères) et de la métallerie (Gérin Frères Métallerie), le groupe Gérin Frères a souhaité accélérer son développement, en poursuivant trois objectifs : le recrutement de personnels qualifiés, le financement d'un outil de production spécifique, et le lancement de la commercialisation de Tolà Mobili.

Tolà Mobili est une marque de mobilier extérieur conçue et fabriquée par Gérin Frères Métallerie.

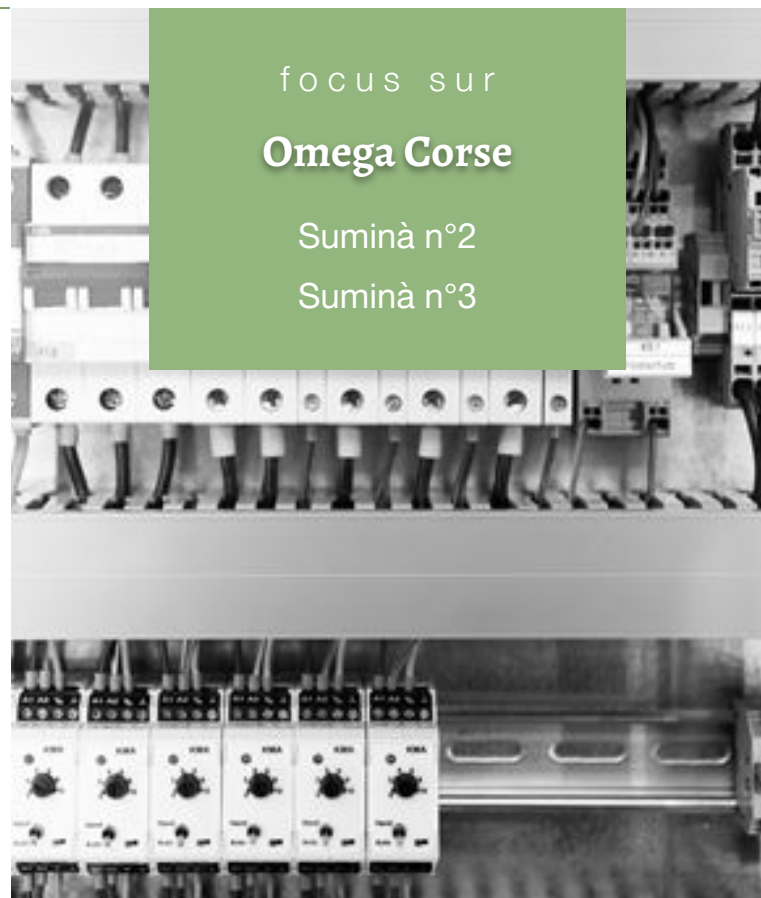
Elle propose du mobilier et des aménagements en inox et aluminium destinés aux hôtels, aux maisons individuelles, et aux entreprises.

Afin d'accompagner le groupe dans son développement, nous avons mobilisé le FIP Suminà n°3 en fin d'année 2019. L'entreprise et ses entrepreneurs sont familiers de FemuQui qui avait accompagné une précédente phase de développement entre 2013 et 2018.

Créée en 2011, Omega Corse est spécialisée dans le contrôle réglementaire, en particulier des installations électriques des établissements privés et publics. Ce contrôle constitue une obligation légale.

Depuis l'obtention de l'accréditation délivrée par le Comité français d'Accréditation (COFRAC), Omega Corse est le seul opérateur régional dans ce secteur.

Début 2020, nous sommes intervenus au travers des FIP Suminà n°2 et Suminà n°3, pour accompagner le développement de l'entreprise.



focus sur
Omega Corse
Suminà n°2
Suminà n°3



focus sur
Groupe l'Olivier Bleu

FemuQuì S.A.
Suminà n°2
Suminà n°3

Principal acteur de la prise en charge de la dépendance en Corse, le Groupe Olivier Bleu s'inscrit dans une stratégie de développement soutenue, depuis 15 ans. Pour satisfaire un besoin grandissant dans le domaine de la dépendance, dû à l'allongement de la durée de vie et des pathologies qui lui sont associées, le Groupe a construit et gère actuellement 3 établissements dédiés aux personnes âgées dépendantes (EHPAD), 3 résidences avec services pour Seniors autonomes ou

semi-invalides de plus de 60 ans et une résidence de tourisme avec Services, également destinée à accueillir des Seniors autonomes.

Nous accompagnons le développement du groupe depuis 2012, via les fonds Suminà n°2, Suminà n°3 et FemuQuì S.A.. En début d'année 2020, nous avons renouvelé cet accompagnement, notamment destiné à financer des investissements matériels et humains.

Medicorse est une entreprise de vente et de location de matériel médical, à destination des établissements de santé et des particuliers.

Au regard du contexte actuel de pandémie mondiale, ce positionnement garantit à l'entreprise un modèle économique rentable et une structure financière saine.

Nous sommes intervenus au printemps 2020, en apportant les fonds nécessaires au rachat de la totalité des parts de la société à son dirigeant et fondateur. L'entrepreneur-repreneur est Jean Savelli, 40 ans, ancien directeur d'investissement pour la Corse chez ACG Management / Smalt Capital (2014-2020).

Ce rachat a été réalisé via SIRIUS, la holding de reprise.



focus sur
Medicorse

FemuQuì S.A.
Suminà n°2
Suminà n°3

LE POINT TECHNIQUE

Quota, hors quota : de quoi s'agit-il ?

Le principe qui prévaut à toute opération d'investissement, c'est que nous commençons par juger l'opportunité d'investissement qui se présente. Ensuite, nous évaluons l'intérêt des souscripteurs de nos fonds à y participer. Et partant de là, nous construisons la solution de financement dans l'intérêt de ces derniers.

Partons de l'exemple de l'investissement dans Medicorse

La thèse d'investissement est la transmission de l'entreprise de Paul Leonetti à Jean Savelli par rachat des parts. Après analyse, et en accord avec l'entrepreneur-repreneur, nous avons décidé de porter la totalité du besoin de financement pour le rachat du capital. Une partie du besoin sera refinancée par de la dette bancaire dans les deux ans.

Nous avons mobilisé 3 de nos fonds : FemuQuì S.A., Suminà n°2, Suminà n°3. L'opération est montée avec FemuQuì S.A. comme fonds principal, engagé sur la durée totale de l'investissement. Ce fonds n'est pas contraint en matière de rachat de parts, alors que ce sont des besoins non éligibles aux investissements des FIP. Les FIP viennent ici compléter le besoin de financement sur des durées plus courtes que l'opération complète, leur liquidité sera assurée par le refinancement mentionné plus haut. Ainsi nous avons construit une solution de financement complète et adaptée au cas d'espèce : en l'occurrence, nous avons apporté une solution complète et rapide qui a permis de sécuriser l'opération de transmission. Ceci est possible avec la mobilisation de la part de "hors quota" des FIP.

Quota, hors quota

Le quota d'investissement est la part de l'actif du fonds à investir en PME éligibles. Le hors quota est la part de l'actif du fonds dite "libre", au sens où elle peut être investie sur des supports non éligibles et sert à payer la gestion du fonds. Un FIP doit avoir un quota d'au moins 70% de l'actif total du fonds.

De manière simplifiée, l'éligibilité concerne les entreprises employant moins de 250 salariés, assujetties à l'impôt sur les sociétés, exerçant la

plus grande partie de leur activité en Corse, ayant moins de 8 ans, ou plus de 8 ans mais développant un nouveau produit ou un nouveau marché avec un besoin de financement supérieur à la moitié du chiffre d'affaires constaté les 3 dernières années. Dans l'esprit, le quota des FIP vient financer des besoins « *cash-in* ». Les besoins « *cash-out* », comme le rachat de parts de Medicorse par exemple, n'entrent pas dans le quota.

2019, un changement important

La réduction d'impôt offerte par les FIP était forfaitaire depuis plusieurs années. Conséquence de la loi de finance 2019, et du décret 2020-1014 du 7 août 2020, la réduction d'impôt change pour les souscriptions réalisées après décret et est désormais calculée en proportion du quota effectivement investi en entreprises éligibles. Chaque société de gestion dispose d'une certaine amplitude pour fixer ce quota selon sa stratégie. Cohabitent deux enjeux : l'un, commercial (offrir aux souscripteurs la réduction d'impôt la plus attractive possible), l'autre, de gestion (garder de la flexibilité grâce à une poche de hors quota).

Notre choix pour Suminà n°4

Lors du lancement de Suminà n°4 en octobre 2019, nous avons prévu dans le règlement du fonds un quota d'au moins 70% pouvant être porté à 100%. En octobre 2020, post décret, nous avons décidé de fixer le quota à 90%. Suminà n°4 offre désormais une réduction d'impôt de 27% du montant net investi pour les nouveaux souscripteurs.

Si fixer le quota à 100% aurait présenté l'avantage commercial signalé d'apporter la réduction d'impôt maximale de 30%, cela aurait contraint fortement la gestion. Les critères d'éligibilité sont restrictifs et écartent beaucoup d'opérations pertinentes réalisables grâce à la part hors quota. Notre choix a consisté à conserver une part de liberté de gestion.

NB : Pour lire ou relire l'information aux porteurs de parts du FIP Corse Suminà n°4 concernant la décision de FemuQuì Ventures de porter le quota d'investissement en PME régionales éligibles à un taux de 90% à compter du 23/10/2020, [cliquer sur ce lien](#).

LES FONDS

FemuQuì S.A.

- **SIREN** : 388 091 316
- **Date de constitution** : 1992
- **Durée du fonds** : 99 ans
- **Prorogation possible** : sur décision en AGE
- **Taux de réduction IR** : 18%
- **Capital Social** : 4.562.320 euros
- **Fonds Propres 31/03/2020** : 5.204.796 euros

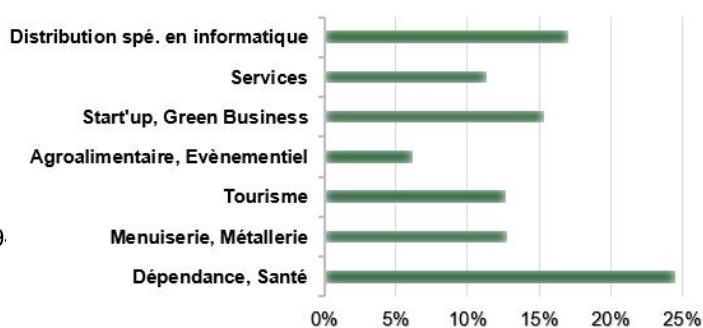
QUELQUES EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉS
A.M. Environnement	tri et valorisation de déchets
Yves Leccia	vignoble Patrimoniù
Oltremonti	domaine & moulin huile d'olive
J2C & BC Auto	concession Ford Corse

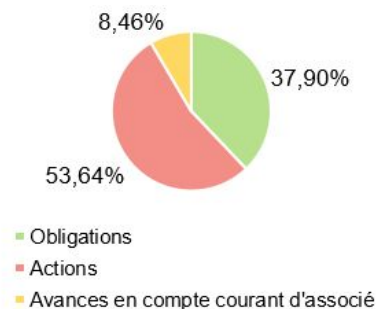
Suminà n°2

- **Code ISIN** : FR0013185030
- **Date de constitution** : 23/11/2016
- **Durée du fonds** : 8 ans
- **Prorogation possible** : 2 x 1 an
- **Taux de réduction IR** : 38%
- **Valeur de la part à l'origine** : 100
- **Valeur de la part au 30/06/2020** : 84,9
- **Performance depuis l'origine (hors avantage fiscal)** : -15,1%
- **Statut** : fermé à la souscription

SECTEURS D'ACTIVITÉS INVESTIS



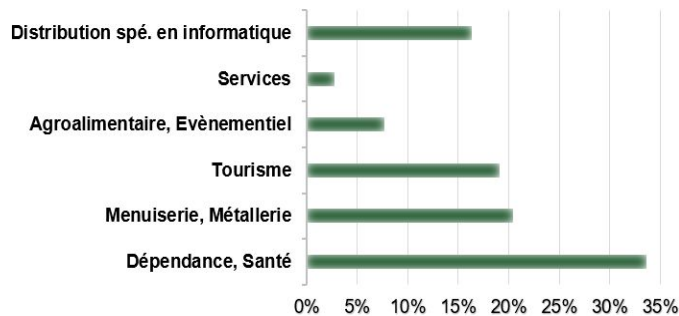
RÉPARTITION DES FONDS INVESTIS



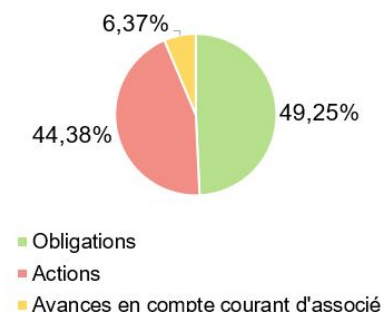
Suminà n°3

- **Code ISIN** : FR0013267226
- **Date de constitution** : 04/12/2017
- **Durée du fonds** : 8 ans
- **Prorogation possible** : 2 x 1 an
- **Taux de réduction IR** : 38%
- **Valeur de la part à l'origine** : 100
- **Valeur de la part au 30/06/2020** : 89,3
- **Performance depuis l'origine (hors avantage fiscal)** : -10,7%
- **Statut** : fermé à la souscription

SECTEURS D'ACTIVITÉS INVESTIS



RÉPARTITION DES FONDS INVESTIS



Suminà n°4

- **Code ISIN** : FR0013448016
- **Date de constitution** : 17/12/2019
- **Durée du fonds** : 8 ans
- **Prorogation possible** : 2 x 1 an
- **Taux de réduction IR** : 38% pour les souscriptions réalisées jusqu'au 9 août 2020, puis 27% jusqu'au 31/12/2020

- **Valeur de la part à l'origine** : 100
- **Valeur de la part au 30/06/2020** : 97,6
- **Performance depuis l'origine (hors avantage fiscal)** : -2,4%
- **Statut** : ouvert à la souscription

SECTEURS D'ACTIVITÉS INVESTIS



RÉPARTITION DES FONDS INVESTIS



LES FONDS : STRATÉGIE ET COMMENTAIRE DE GESTION

STRATÉGIE DU FONDS FemuQui S.A.

Les actions engagées par FemuQui S.A. se réfèrent à la [Charte fondatrice de 1991](#). La Charte précise que « FemuQui S.A. doit préserver sa crédibilité sur le terrain économique et veiller à la rentabilité de ses interventions ; elle doit permettre une valorisation de l'épargne confiée. » Les priorités assignées dans l'appréciation des projets d'investissement sont : dégager une valeur ajoutée créatrice d'emplois qualifiés en Corse, réduire la dépendance économique de la Corse, participer à la valorisation des ressources locales et à la défense de l'environnement. Les interventions se font en minoritaire.

Les critères déterminants de la décision de participation financière sont la valeur des projets et la qualité des hommes ou des femmes qui les portent. Aucun secteur d'activité n'est exclu a priori.

Le capital de la société FemuQui S.A., « constitué à partir de l'épargne populaire par un appel au plus grand nombre », est constitué par 2.300 actionnaires, dont près de 2.000 personnes physiques, 300 entreprises, les principales banques de la place (Caisse d'Épargne CEPAC, Crédit Agricole de la Corse, BPMed, Crédit Coopératif, Bpifrance...) et la Collectivité de Corse.

STRATÉGIE DU FONDS Suminà n°2, Suminà n°3 et Suminà n°4

Elle consiste dans la prise de participation minoritaire dans des petites et moyennes entreprises exerçant leurs activités dans des établissements situés en Corse. Les interventions concernent principalement des opérations de capital-développement (entreprises matures ayant un besoin de financement significatif au service d'un projet de développement) et les opérations de capital-risque (entreprises de moins de 7 ans).

Les domaines d'activités privilégiés par le Fonds sont ceux représentatifs de l'économie de la Corse et en particulier ceux que l'expérience de FemuQui permet d'appréhender avec acuité : la distribution spécialisée, les technologies de l'information et de la communication, les télécoms, les services aux industries, la santé, les loisirs et le tourisme.

COMMENTAIRE DE GESTION

Le flux d'opérations examinées, le « deal flow » se répartit en onze dossiers en cours d'analyse, et cinq lettres d'intention d'investissement établies. Le deal flow est commun aux fonds FemuQui, Suminà n°2, Suminà n°3 et Suminà n°4.

L'équipe de gestion conduit de façon active la gestion du portefeuille d'investissement. Neuf investissements ont été réalisés, dont deux qui concernaient des participations déjà en portefeuille. Aucune de ces interventions financières n'est reliée à un besoin consécutif à la pandémie, au confinement ou à leurs effets sur la saison touristique 2020.

Les investissements de l'année soulignent l'évolution de la capacité de financement de FemuQui, démontrant une capacité à apporter des solutions décisives, sur des besoins divers, comme de croissance externe ou de transmission. La phase d'investissement de Suminà n°2 est clôturée. Le FIP Suminà n°4, en cours de collecte pour la seconde année, vient de concrétiser son premier investissement. La situation d'Ecopa (participation du fonds FemuQui) se complique, la ligne a été entièrement provisionnée : une procédure de liquidation judiciaire a été prononcée le 28 janvier 2020 et publiée au BODACC le 4 février 2020.

ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT



Ghjuvan'Carlu Simeoni
directeur général, gérant,
responsable contrôle
interne conformité



Pierre-Jacques Patrizi
directeur général,
gérant



Jean-François Stefani
président



Laurent Masson
administration générale,
relation souscripteurs

UNE CAMPAGNE DE RECRUTEMENTS FIN 2019



Jean-Baptiste Raffalli
analyste

IAE Nice Graduate School of Management,
Master Comptabilité-Contrôle-Audit
Ajaccio Expertise Comptable (2017-2019)
FemuQui Ventures depuis janvier 2020

Employé n°8 de FemuQui Ventures.

Entre Ajaccio, sa ville natale, et Paris, il fait ses armes en audit et expertise comptable. Susceptible d'exercer la profession d'expert-comptable, il opte toutefois pour le métier de l'investissement non coté. Chez FemuQui Ventures, il a pour missions, aux côtés des gérants, l'analyse des opportunités d'investissement et le suivi du portefeuille.



Alexandra Payen-Joubert
chargée d'affaires

Aix-Marseille Université, Master Droit de la Banque et des Opérations Patrimoniales
BNP Paribas, banque privée (2011-2015),
Crédit Agricole Corse, conseil patrimonial (2015-2020)
FemuQui Ventures depuis mars 2020

Employée n°9 de FemuQui Ventures.

Elle vient de la banque où elle a fait ses armes pendant 8 ans à Aix-en-Provence, Nice, puis dans le Nord et Borgo. Ses missions sont larges, elles couvrent la supervision de la conformité réglementaire qui est une fonction transversale, le fonctionnement interne de l'entreprise, et une partie de la relation souscripteurs.



Anthony Grégoire
chargé de missions

Il a pris en charge la mission de développement des partenariats chez FemuQui Ventures. C'est notamment lui qui assure le développement et l'animation du réseau des Conseillers en gestion de patrimoine (CGP) qui distribuent la gamme des FIP Suminà. Il a 13 ans de banques à son actif, dont 9 ans chez BNP Paribas en Île-de-France puis à Bastia, et 4 ans chez Crédit Agricole à Bastia. Depuis 7 ans, il consacre une partie importante de son temps au métier de formateur. Anthony et FemuQui Ventures collaborent sous forme de prestation.

ET DES DÉPARTS

Laëtitia Sabatini, employée n°7 de FemuQui Ventures, a quitté l'entreprise fin juin 2020. Elle nous avait rejoints en juillet 2018 à son retour de Buenos Aires où elle avait passé 2 ans. De 2014 à 2015, elle avait réalisé un stage puis une alternance au sein de FemuQui S.A. entre la fin de l'IEP et son master complémentaire. Elle connaissait donc bien la maison à son retour en 2018 et a été d'une aide précieuse dans la montée en charge de l'activité. Elle a voulu infléchir sa trajectoire professionnelle vers la formation, ce qui l'a amenée à rejoindre AflOkkat, l'une des pépites de notre portefeuille. Avant cela, elle a assuré pendant 4 mois la transition sur son poste avec Alexandra.

Marie-Cécile Paoli, employée n°4 de FemuQui Ventures, a quitté l'entreprise fin octobre 2020. Elle avait fait connaissance avec FemuQui en 2014 à l'occasion d'un stage. Ses études terminées, après une expérience en audit chez KPMG, puis en investissement non coté dans un fonds régional, elle avait rejoint l'équipe FemuQui Ventures mi-2016 à la création. Elle a été déterminante dans la constitution du premier noyau de partenaires CGP et dans la recherche d'opportunités d'investissement. Le Crédit Agricole de la Corse l'a convaincue de rejoindre son centre affaires. Gageons qu'elle contribuera à renforcer les liens historiques qui unissent la banque et FemuQui.

À Laëtitia et Marie-Cécile, ces deux jeunes femmes énergiques et dévouées qui ont beaucoup apporté à l'édifice FemuQui, nous souhaitons « bona strada ».

Au moment de clôturer cette lettre d'information, voici que nous sommes destinataires d'une terrible nouvelle. Nous apprenons le décès tragique de notre avocat, actionnaire, et ami Jean-Baptiste Antoniotti, à l'âge de 30 ans. Nous ne pouvons pas diffuser cette lettre sans lui rendre l'hommage qu'il méritait.

Jean-Baptiste

Jean-Baptiste était unanimement apprécié. L'équipe de FemuQuì Ventures est un témoin direct des qualités qui forgeaient sa personnalité. Jean-Baptiste a d'abord été stagiaire chez FemuQuì pendant l'été 2013, au cours de ses études de droit à l'Université Aix-Marseille. Cinq ans plus tard, alors qu'il avait réussi le concours du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, il nous avait fait l'honneur de réaliser l'un de ses deux stages d'élève-avocat dans notre équipe. C'est avec joie et fierté que nous avons assisté à sa prestation de serment le 8 février 2019, au Palais de justice de Bastia, aux côtés de sa famille. Inscrit au barreau de Bastia, il nous avait ensuite assisté sur plusieurs dossiers avec un brio proportionnel à sa modestie.

Au plan professionnel, Jean-Baptiste n'avait pas choisi la profession d'avocat pour plaider, mais pour conseiller. Chose qu'il faisait avec une valeur rare. Il exerçait le métier tel un scientifique, sceptique et empirique. Ses questionnements itératifs l'amenaient à appréhender les problématiques juridiques avec une profondeur de nature introspective. Il revenait au client de lui dire où s'arrêter. Pour FemuQuì Ventures, il a su concevoir au plan juridique des opérations de croissance externe complexes, autant qu'il a trouvé des solutions simples, robustes et originales à des questions plus communes de baux commerciaux. Il a, seul face à l'équipe pluridisciplinaire d'un grand cabinet parisien, opéré une revue critique et fructueuse de la documentation juridique du fonds d'amorçage de la Collectivité de Corse qui sera lancé incessamment. Un sens éthique peu commun le caractérisait. Il ressentait le besoin impérieux de toujours expliciter, au départ d'une mission, les obligations déontologiques et morales auxquelles il s'estimait tenu dans le cas d'espèce.

Sans surprise, Jean-Baptiste n'était pas différent au plan personnel, où il incarnait également la fiabilité. Il révélait toutefois d'autres facettes de sa personnalité ; notamment un sens de l'humour affirmé, un penchant marqué pour le rire et la camaraderie, et une disposition naturelle à porter attention aux autres. Il avait surpris la plupart d'entre nous au printemps dernier avec des vidéos de « confinement » marquées du sceau de l'autodérision. Il était connu pour être un excellent compagnon de soirée. Il aimait le collectif. Son affection pour FemuQuì n'y était certainement pas étrangère, et encore moins son engagement au sein des Socios du Sporting Club de Bastia. En juin dernier, il avait célébré ses 30 ans, entouré de ses sœurs et de ses amis, au cœur de la citadelle de Bastia. Une soirée placée sous le signe de trois facteurs essentiels à son bonheur : la famille, les amis, et le football.



Enfin Jean-Baptiste chérissait sa patrie, la Corse. Il avait très tôt décidé d'y vivre, quoiqu'il lui en coûte. Des cabinets d'avocats d'affaires reconnus lui tendaient les bras à Marseille et à Paris. Il savait que sa profession ne s'exercerait pas dans les mêmes conditions dans son île. C'est pourtant à Bastia, en toute connaissance de cause, et sans préjudice pour sa haute conception du métier, qu'il s'était établi. C'est à l'Isulacciu di Fiumorbu, village des Santelli du côté de sa maman Marie-Thérèse, qu'il a choisi de reposer. Nous l'y accompagnerons sans parvenir à se résoudre à cette fatalité.

À a so mamma Marie-Thérèse, e so surelle Marie-Cécile è Anne-Lise, a so cumpagna Lea, a so mammine è u so babbone Santelli, u so babbu Jean-Nicolas presidente di FemuQuì pendante 21 anni, u so cugnatu Julien, i parenti è l'amichi, femu e nostre parte, è mandemu a nostra affezione schietta.

O Jean-Baptiste, à tè l'abbracciu d'issa terra.

*« Spessu ti rivecu, mai ùn mi smintecu,
cumpagnu, di la to preghera,
L'aghju sempre à mente, tale un focu ardente,
cumpagnu, fiamma di purezza »*

* * * *

suminā n°4

Bon pour votre épargne, bon pour les PME corses

27% de réduction d'impôt

du montant investi dès 2021

en souscrivant au FIP corse **Suminā n°4**

au plus tard avant le 31 décembre 2020



Exonération d'impôt
sur les plus-values



Diversification de
votre patrimoine



3 240 € de réduction
max pour un célibataire



6 480 € de réduction
max pour un couple

Le FIP Corse Suminā n°4, pour obtenir plus d'information : fip.femuqui.com

Pour souscrire en ligne : souscription.femuqui.com



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Le prélèvement à la source ne remet pas en cause les avantages fiscaux issus des réductions et des crédits d'impôt. Le FIP Suminā n°4 est naturellement concerné. Les avantages qu'il est susceptible de vous procurer vous seront restitués sous la forme d'une réduction d'impôts à l'été 2021.

VERSION PAPIER DE LA LETTRE D'INFORMATION

Par souci d'efficacité, nous privilégions la diffusion de nos lettres d'informations par voie digitale : emailing et mise à disposition sur notre site Internet : <https://ventures.femuqui.com/les-fonds>. Ce mode de diffusion nous permet d'enrichir le contenu avec des liens cliquables renvoyant vers des sources d'information complémentaires. Si toutefois vous souhaitez disposer de la lettre d'information en version papier, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous écrivant sur aio@femuqui.com ou en vous adressant à votre Conseiller en gestion de patrimoine qui nous fera passer le message.